CHEMINS DE FER.

SOUTHERN PACIFIC COMPANY — SUNSET ROUTE

Bureau de Billets de la Ville.

Coin St-Charles et Canal.

Depot de Passagers,

Tête de l'Avenue Esplanade

TRAIN DE SERVICE QUOTIDIEN.

Départs. arrivées

Express de la Califor- nie.
No 20....8:40 p. m. No 19....7:55 a. m.
Express du Texas et du Mexique.
No 18....9:00 a. m. No 17....6:40 p. m.
M. L. et T Local
No 50....8:15 a. m No 51....5:45 p. m.

Le célèbre Sunset Limited, sans changement à Los Ange'es et San Francisco, quitte la Nouvelle-Orléans tous les lundis et jeudis à 11 heures A. M. Arrive à la Nouvelle-Orléans tous les samedis et mercredis à 7:30 A. M., faisant connections à la Nouvelle-Orléans à et de tous les points est.

Pullman Buffet Drawing Room Sleepers Nos 1? et 20 entre la Nouvelle-Orléans, Los Angeles et San Francisco. Nos 17 et 18 entre la Nlle Orléans et San Antonio; San Antonio et 'a ville de Mexico.

Tourist Sleepers quittent la Nouvelle-Orléans tous les mardis, jeudis, vendredis et dimanches soirs pour San Francisco directement. fév—1an

QUEEN & CRESCENT ROUTE.
NEW ORLEANS & NORTH-EASTERN R.R.
ALABAMA & VICKSBURG RY.
VICKSBURG, SHREVEPORT & PACIFIC R.R.

Trains Elégants-Vestibules Eclairés au Gaz.

	No 2 Limited	No 4 Fast Mail
Part de la N.-Orléans.	6:00 p.m.	7:00 a.m
Arrive à Meridian...	11:50 p.m.	1:35 p.m

Part de Meridian.....12:01 a.m.
Arrive à Birmingham 4:20 a.m.
Arrive à Chattanooga 8:20 a.m.
Arrive à Lexington.. 5:10 p.m.
Arrive à Cincinnati.. 7:30 p.m.

Seulement 25 1|2 heures à Cincinnati avec des chars dortoirs Pullman sans changement laissant la Nlle-Orléans tous les jours à 6:00 P.M.

Chars-dortoirs sans changement à New York laissant la Nlle-Orléans tous les jours à 6:00 P. M. via Roanoke, Va. Washington, D. C. seulement 42 heures à New York.

Bureau des Billets du Q. & C. Hôtel St-Charles.

W. STOMS. GEO. H. SMITH,
Ass't Gen. Pass. Agent. G. P. A.
1er jan—1an

ILLINOIS CENTRAL

Arrivées et départs en effet le 13 nov 1898.

Départ. Arrivée.

Chicago et St-Louis Limited.
No 4, départ 9 A. M.
No 3, arrive 7:45 P. M.
Le train le plus rapide et le mieux équipé laissant la Nlle-Orléans.

Louisville & Cincinnati Limited.
No 4, départ 9 A. M.
No 3, arrive 7:45 P. M.
Chars dortoirs Pullman, et chars avec chaises à bascule.

Fast Mail.
No 2, départ, 7:20 P.M.
No 1, arrive 7:35 A. M.
Chars dortoirs à Water Valley, Holly Springs, Jackson, Tenn., Cairo, St-Louis et Chicago.

Louisville & Cincinnati,
No 2, départ 7:20 P. M.
No 1, arrive 7:35 A. M.
Memphis, Louisville et Cincinnati sans changement.

Local Mail and Expres.
No 24, départ 7:00 A. M.
No 23, arrive 10:15 P. M.
Pour St-Louis et les stations intermédiaires.

McComb City Accommodation.
No 32, départ 5:30 P. M.
No 31, arrive 9:30 A. M.

Yazoo & Mississippi Valley R. R
No 6, départ 4:00 P. M.
No 5, arrive 10:40 A. M.
Chars dortoir, Nlle-Orléans à Vicksburg, Memphis et Kansas City.

Local Day Express.
No 22, départ 8:00 A. M.
No 21, arrive 5:50 P. M.
Pour Vicksburg. Natchez et les points intermédiaires.

Baton Rouge Accommodation.
No 34, départ 4:20 A. M.
No 33, arrive 9:20 A. M.
S'arrête à toutes les stations.

Bureau des billets, St-Charles et Commune.

W. A. KELLOND, WM MURRAY, D. P. A
Ass. Agent Gén des Pass. Nlle-Orléans.
28 nov—

Chemin de fer Louisville & Nashville.

ANCIEN ET SUR.

EXPRESS LIMITÉ CHAQUE JOUR AVEC CHARS VESTIBULES DE PULLMAN.

Pour Montgomery, Birmingham Nashville, Louisville, Cincinnati, Atlanta, Jacksonville, Washington, Baltimore, Philadelphie et New-York.

DIRECTE SANS CHANGEMENT.

No.	Arrivées	No	Departs
1 fast line....	7:15 pm	2 fast m'l.	7:45 pm
3 fast mail ...	7:40 am	4 limited.	11:15 am
5 limited	8:10 pm	6 fast line ..	7:55 am
7 Coast tous les jours (dim ex)	8:55 am	8 Coast tous les jours dim ex	4:00pm
9 Coast pas (dim seulement)	9:25 pm	10 Coast pas [dim seulement]	8:05 am

Bureau pour la vente des billets, coin St Charles et Commune. Bureau de billets de la gare, au pied de la rue du Canal.

Notre service des chars vestibules limité de la Nouvelle-Orléans à New-York se fait sans changement de plusieurs heures plus rapidement à tous les points correspondants. Pas de prix de trajet supplémentaire exigé sur ce train. Un char restaurant y est attaché et des repas sont servis en route.

Nos 4 et 1 ont des chars dortoirs pour Chicago sans changement.

JOHN KILKENY, Div. Pass Agent.
C. P ATMORE, G. P. A., Louisville, Ky.

MAGASIN DU BON MARCHE

313 Rue Royale,

F. ADRIEN BRUNET,

HORLOGER, BIJOUTIER JOAILLIER.

J'ai l'honneur d'informer mes amis, connaissances et le public en général que je viens de recevoir mon grand assortiment de Montres, Pendules, Diamants, Orfèvrerie, Lunettes, et Bijouterie de toutes descriptions.

Grande variété de Cannes et Ombrelles à pomme d'or et d'argent.

La seule Grande et Unique Maison Française à la Nouvelle-Orléans.

Venez visiter et vous rendre compte par vous même du bas prix de mes marchandises. dont je défie toute concurrence.

déc97—1

VENTES A L'ENCAN

Edward Ranquetat.

FOIN! FOIN! FOIN!

EN VERTU DE ET AGISSANT SOUS l'autorité de l'acte No 124 de 1890 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, ledit acte réglant et autorisant la vente des porteurs publics de tout fret non réclamé, etc. je vendrai à l'enchère publique MERCREDI le 14 décembre 1898 à 11 heures A. M., dans le dépôt de fret du T. P. R. R., dans le fond du bureau principal sur la rue Thalie, près de la façade de la levée.

M. O. Pac 8357, ordre notifiant Benedict Com Co.

269 balles de foin.

Conditions—Comptant.

EDWARD RANQUETAT. Encanteur.

3 déc—3 4 7 14

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un Grand Assortiment de Bijouterie, etc.

Joseph Lenes vs J. M. Seligman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 57,580—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MERCREDI, 14 décembre 1898, à 10:30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir—

A mon entrepôt, rue Ste-Anne, entre les rues Royale et Chartre:

Un grand assortiment de joaillerie, montres, pendules, objets plaqués, belles balances, etc., selon inventaire enregistré.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et Conditions—Ceci étant le second et dernier encan, ladite propriété sera définitivement adjugée aux plus hauts et derniers enchérisseurs, respectivement, pour ce qu'elle rapportera, à 12 mois de crédit, les acquéreurs respectifs fournissant un bon avec bonne et solvable sécurité portant intérêt à 8 0|0 par an de la date de la vente jusqu'au paiement. Les acquéreurs auront à déduire de leurs enchères et payer comptant, au moment de la vente, leur proportion des frais et dépenses du procès et de la vente, lesquels s'élèvent en tout à environ soixante-quinze dollars.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Frank N. Butler, avocat pour le plaignant.

3 déc—3 9 14.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une Propriété de Valeur Améliorée dans le Quatrième District. Connue comme Nos 2916 et 2918 St-Patrick.

(Maintenant rue Saratoga) entre les rues Sixième et Septième.

Security Building and Loan Association vs Mme Kate Reagan et Als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 57,651—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente aux enchères publiques, à la Bourse des Encanteurs, Nos 840 rue Commune entre les rues Carondelet et Baronne dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 5 janvier 1899 à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances là-dessus y appartenant ou de quelque façon, en dépendant, situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues St-Patrick, Septième, St-Denis et Sixième, désigné comme lot No Six de l'ilet 147, sur un plan original du Faubourg Livaudais, maintenant ville No 282 sur un certain plan dressé par Allou D'Hémécourt, ancien voyer, daté le 8 juin 1840 déposé pour référence en l'étude de Joseph Cuvellier, ancien notaire en cette ville une copie duquel plan dressé par J. A D'Hémécourt, député voyer de ville, daté le 12 avril 1879, est annexé pour référence à un acte de vente passé pardevant W. J. Castell, ancien notaire, sous la date du 14 avril 1879, lequel dit lot mesurant d'après le dit plan ou devis trente pieds de face à la rue St Patrick sur une profondeur entre lignes parallèles de cent cinquante pieds.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans

Buck Walshe et Buck, avocats pour le plaignant.

2 déc— 2 7 9 16 23 30 —jan 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du vapeur "Lynn J."

A. F. Bultmann vs Frank Ottendorfer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 56,249.—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le MARDI 3 janvier 1899, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

La coque et le corps du vapeur ou navire "Lynn J.", ensemble avec tout et particulièrement les machines à vapeur, bouilloires, machines, bateaux, ancres, câbles, poulies, meubles et tous les autres accessoires là-dessus en dépendant et y appartenant—comme il se trouve maintenant mouillé dans le fleuve Mississippi—côté du Cinquième District, tout près de l'atterrissage du bateau passeur de la rue du Canal.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans,

Gabriel Fernandez, Jr., avocat pour le plaignant.

2déc—2 3 9 16 23 30 janv 3

PAR LE CONSTABLE.

Jean Hountha vs Mme Vve Dias.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA Nouvelle-Orléans, No 38, 12— En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. W. R. Richardson, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt, rue Lafayette entre les rues Camp et Magasins, le LUNDI, 5 décembre 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un orgue et tabouret, un lot de meubles de maison, etc.

Saisi dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée, d'après l'inventaire enregistré en mon bureau.

Conditions Comptant sur les lieux.

ED P. FOLEY,
Constable de la Première Cour de Cité.

25 nov—25 30—déc 5

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de George C Heno.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 52,709 Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Odile Heno. administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN,
Greffier

3 déc—3 7 12

Succession de William F. Bunce.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 48,158 - Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Veuve F. Bunce, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN,
Greffier.

3 déc—3 7 12

VENTES A L'ENCAN.

Stroudback & Stern.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Splendides Cottages dans le Sixieme District.

Nos 722, 724, 728, 727 et 729 rue Aline,

Entre les rues Tchoupitoulas et Annonciation.

Jacob Paul vs Otto Paul et als.

No 57,056—Cour Civile de district pour la Paroisse d'Orléans—Division B.

PAR STROUDBACK & STERN— Léonard L. Stern, Encanteur—Bureau No 821 rue Gravier — Le JEUDI, 8 décembre 1898, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, en vertu d'un jugement rendu et signé par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, le 3 octobre 1898, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée:

1° Un certain lot de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le 6ème District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Aline, Tchoupitoulas, Delachaise et Annonciation, désigné par le No 8 sur un plan par Edgar Pilié, voyer, le 15 septembre 1884, annexé à un acte pardevant James Fahey, notaire, le 14 octobre 1884, et mesurant conformément audit plan, mesure américaine, 31' 3" de face à la rue Aline, 31' 4" 2''' de largeur dans le fond par une profondeur de 148' 9" 4''' sur la ligne du lot No 9 et 151' 2" 6''' sur la ligne du lot No 7.

Les améliorations consistent en un cottage double, Nos 727 et 729 rue Aline, contenant 4 chambres, citerne et hangar de chaque côté, et loué $10 par côté.

2° Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Aline, Tchoupitoulas, Foucher et Annonciation désignés par les Nos 6 et 7 sur le susdit plan de Pilié, voyer, et mesurant conformément au dit plan, M. A. chacun. 31' 6" de face à la rue Aline sur 125' de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un double cottage No 722 et 724 rue Aline contenant 4 chambres citerne et hangar de chaque côté, loué à $10 par côté et le cottage seul No 728 rue Aline, contenant 5 chambres, citerne et hangar dans la cour loué $14.00.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance au gré de l'acquéreur avec les billets portant 8 0|0 d'intérêt par an à partir de la date garantis par lien et hypothèque du vendeur, toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité.

L'acquéreur devant assumer en plus de son enchère les taxes de 1898.

Actes de vente pardevant Geo. C. Préot, notaire, aux frais des acquéreurs. Dix pour cent comptant pour lier la vente.

6 nov—6 10 13 17 20 24 27—déc 8

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTE DU COMMISSIONNAIRE.

VENTE SPÉCIALE DU COMMISSIONNAIRE, No 12,626—Judah Hart vs Municipal Ice Manufacturing Company—Dans l'intervention de Geo S. Dodds—Dans la Cour de Circuit des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane [Division de la Nouvelle-Orléans].

Conformément à un décret rendu par l'Hon. Don A. Pardee, juge de la Cour de Circuit des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane Division de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée et d'un ordre octroyé par la dite Cour et à moi adressé je vendrai à la criée publique, au dernier et plus haut enchérisseur, pour du comptant, sans estimation, sur les lieux, coin des rues Sud Water et Market dans la ville de la Nouvelle-Orléans, Louisiane, samedi 1- 10me jour de décembre 1898, commençant à 11 heures A. M., la propriété suivante décrite à savoir—

Les terres et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages là-dessus en dépendant et y appartenant et particulièrement décrite dans un acte hypothécaire passé pardevant Jefferson C. Wenk, notaire public dans la ville de la Nouvelle Orléans, Louisiane, le 30me jour de janvier 1892, comme suit, à savoir:

1° Sept certains lots de terre de batture ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits voies, privilèges, servitudes et avantages là-dessus en dépendant et y appartenant, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Water, Market, New Levee et St James, formant ensemble une portion de terre ayant un mesurage collectif comme suit:

Une façade à la rue Water de cent soixante-dix-sept pieds dix pouces; une profondeur et façade à la rue Market, dont il forme l'encoignure de cent soixante douze pieds sept pouces et six lignes, de là, le long de la ligne de profondeur perpendiculaire rue Market et parallèle à la rue Nouvelle Levée, cent cinquante neuf pieds six pouces et sur l'autre ligne du fond courant vers la rue Water quatre-vingt quatorze pieds un pouce et trois lignes d'après un devis fait à la requête de Mc Closkey, Bigley & Co., le 30 octobre 1870, par J. A. d'Hémécourt, député voyer de ville; les dix sept lots sont aussi désignés par les numéros "sept" à "treize" inclusivement de l'ilet No "34 A" sur un plan par Louis Pilié, ancien voyer de ville, le 29 juin 1867, déposé en l'étude de Henry C. Dibble, ancien notaire, et sont décrits comme suit, à savoir:

Sept certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages là-dessus en dépendant et y appartenant, situés sur la batture du Premier District de cette ville, désignés par les Nos Sept à Treize inclusivement de l'ilet "34 A", borné par les rues Peters (anciennement New Levee), Water, Market et St-James, sur un plan dressé par Louis H. Pilié, ancien voyer de ville, en date du 29 juin 1867 et déposé en l'étude de Henry C. Dibble, ancien notaire, comme plan No 19 d'après ledit plan lesdits lots mesurant comme suit, à savoir:

Le lot No sept mesurant vingt-neuf pieds sept pouces et six lignes de face à la rue Water, vingt-six pieds sept pouces en largeur dans le fond, sur une profondeur de quatre-vingt quatorze pieds un pouce et trois lignes sur la ligne de côté, le séparant du lot No six, et cent sept pieds deux pouces et trois lignes sur l'autre ligne de côté, le séparant du lot No 8, mesurant vingt neuf pieds sept pouces et cinq lignes de face à la rue Water, vingt-six pieds sept pouces en largeur dans le fond sur une profondeur de cent sept pieds deux pouces et trois lignes sur la ligne de côté le séparant du lot No sept et cent vingt pieds trois pouces et quatre lignes sur l'autre ligne de côté le séparant du lot No neuf; le lot No neuf mesurant vingt neuf pieds sept pouces et cinq lignes de face à la rue Water, vingt-six pieds sept pouces en largeur dans le fond sur une profondeur de quatre vingt-treize pieds trois pouces et quatre lignes sur la ligne de côté le séparant du lot No huit et cent six pieds quatre pouces et quatre lignes sur l'autre ligne de côté le séparant du lot No dix; le lot No dix mesurant vingt neuf pieds sept pouces et six lignes de face à la rue Water, vingt-six pieds sept pouces en largeur dans le fond, sur une profondeur de cent six pieds quatre pouces et quatre lignes sur la ligne de côté le séparant du lot No neuf, et cent dix neuf pieds cinq pouces et cinq lignes sur l'autre ligne de côté le séparant du lot No onze, le lot No onze mesurant vingt-neuf pieds sept pouces et cinq lignes de face à la rue Water, vingt six pieds sept pouces de largeur dans le fond, sur une profondeur de cent dix neuf pieds cinq pouces et cinq lignes sur la ligne de côté le séparant du lot No "dix" et cent trente-deux pieds six pouces et deux lignes sur l'autre ligne de côté le séparant du lot No "douze;" le lot No "douze" forme l'encoignure des rues Water et Market, et mesurant vingt-neuf pieds sept pouces et cinq lignes de face à la rue Water, vingt-six pieds sept pouces de largeur dans le fond, sur une profondeur de cent trente-deux pieds, six pouces et cinq lignes sur la ligne de côté le séparant du lot No onze et une profondeur et façade à la rue Market de cent quarante cinq pieds sept pouces et six lignes, et le lot No treize mesurant vingt-sept pieds de face à la rue Market, la même largeur dans le fond sur cent six pieds quatre pouces de profondeur entre lignes parallèles; aussi, tout et particulièrement les machines bouilloires, mécaniques et tous autres dépendances de la dite manufacture de glace appartenant à la dite compagnie, et sur les dits lieux, ensemble avec les dépendances et accessoires qui s'y trouvent et comprenant la manufacture entière de la dite compagnie.

La dite vente sera faite dégagée et libre de tous liens, charges qui peuvent se trouver dans cette affaire et spécialement libre de tous liens et charges résultant de l'hypothèque exécutée 1 30me jour de janvier 1892, pardevant Jefferson C. Wenck, notaire public, et de toutes les réclamations d'aucun porteur ou porteurs des bons et coupons garantis par la dite hypothèque et libre de tous liens et charges de toute hypothèque postérieure ou liens ou privilèges, mais sujet aux taxes sur la propriété pour l'année dans laquelle ladite vente est faite, lesquelles seront assumées par l'acquéreur.

Pour de plus amples renseignements, voyez le décret enregistré dans le bureau du greffier de la Cour de Circuit des Etats-Unis à la Nouvelle-Orléans, Lne.

ALCEE LE BLANC.
Commissionnaire Spécial.

9 nov—9 16 25 30—Déc 10

VENTES A L'ENCAN.

E. Curtis.

ANNONCE JUDICIAIRE.

UN HOME CHARMANT.

Coin Nord-Est DES RUES Canal et Pierce.

SUCCESSION De James Campbell Walker.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans — Division C — No 57,074.

PAR E. CURTIS, encanteur, Bureau vieux Nos 54 et 56 rue Baronne—En vertu d'un ordre de vente fait dans la succession de James Campbell Walker, No 57,074 du dossier de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, l'Hon. F. A. Monroe, juge, daté et signé le 15me jour de novembre 1898, et à moi adressé, je vendrai le MARDI, 20 décembre à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, la propriété foncière suivante, à savoir—

Trois lots de terre contigüs situés dans le Deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Canal Pierce Douane et Scott, lesdits lots sont désignés par les numéros 9, 10 et 11, et mesurent comme suit: les lots Nos 9 et 10 mesurent chaque 28 pieds 2 pouces et 1 ligne de face à la rue du Canal, sur 128 pieds 4 pouces de profondeur entre lignes parallèles, et le lot No 11 qui forme l'encoignure des rues Canal et Pierce mesurant 28 pieds 1 pouce et 7 lignes de face à la rue du Canal sur 128 pieds 4 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Le tout d'après le plan de Geo. H. Grandjean, ingénieur civil, daté le 21 avril 1895, un croquis du dit plan étant annexé à un acte passé pardevant Félix J. Dreyfous, un notaire public, le 29 avril 1895, étant la même propriété acquise par Mme Corinne Louise Fabre, la femme de James Campbell Walker, le 26 novembre 1895, par acte passé pardevant Théodule Buisson, notaire public, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent.

Termes et Conditions.—L'acquéreur devra payer ou assumer le paiement de deux billets à ordre faits par Mme Corinne Louise Walker à son propre ordre et endossés par elle, datés le 26 novembre 1895, pour $1000 chacun, avec 7 pour cent d'intérêt par an du 26 novembre 1897, jusqu'au paiement; garantis par lien du vendeur et hypothèque, d'après un acte pardevant Félix J. Dreyfous, notaire public; et l'acquéreur devra aussi assumer le paiement d'un billet pour $875, fait par Mme Corinne Louise Walker, daté le 25 mars 1897, dû le 25-28 mars 1899, portant intérêt au taux de 7 pour cent par an jusqu'au paiement, sur lequel l'intérêt a été payé jusqu'au 1er avril 1898; assumera aussi le paiement d'un billet de $875 fait par Mme Corinne Louise Walker, daté 25 mars 1897, dû 25-28 mars 1900, avec intérêt à 7 pour cent par an de sa date, 25 mars 1897, sujet à être renouvelé et le paiement du principal s'étendant à l'option du faiseur, pour un an de leur maturité et n'excédant pas deux ans sur le paiement au porteur ou porteurs dudit billet, de tout intérêt actuellement accru et dû à la date de la maturité des billets: assumera aussi le paiement d'un billet fait par Mme Corinne Louise Walker pour $875, daté le 25 mars 1897, avec intérêt au taux de 7 pour cent par an de sa date, 25 mars 1897, dû 25-28 mars 1901, lequel billet est aussi sujet à renouvellement pour un ou deux ans sur le paiement au détenteur ou détenteurs de tout intérêt actuellement accru et dû à la date de sa maturité 25-28 mars 1901; et tous ces billets sont garantis par un lien et privilège de constructeur et par hypothèque spéciale, par acte passé pardevant F. J. Puig, notaire public, le 22 avril 1897, et enregistré au bureau des hypothèques dans le livre 595, folio 267, le 22 avril 1897. Pour la balance l'acquéreur paiera comptant. Acte de vente pardevant A. J. Villeré, notaire public.

E. CURTIS Encanteur.

17 nov—17 20 22 27— déc 4 11 17 18 19 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

COMBINAISON.

PROPRIÉTÉS

D'Affaires et Résidences

Magasins au Rez-de Chaussée, Résidences au-dessus.

612, 614 et 616 rue Girod. Près Camp.

807 Avenue Howard, près de la Rue Carondelet.

Occupée comme Blanchisserie.

Succession de John Meux.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 57 147.

PAR E. CURTIS, Encanteur—Bureau, vieux Nos 54 et 56 rue Baronne—

En vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orleans, Division D, Hon. N. H. Rightor, juge, daté et signé le 27 octobre 1898, et à moi adressé, je procéderai à vendre—

MARDI, 20 décembre 1898, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune—

No 1. Une portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent, située dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Ste Marie ou Church, Girod, Julie et Camp, formant l'encoignure des rues Girod et Ste-Marie ou Church, et mesurant plus ou moins, en mesure américaine, cinquante-quatre (54) pieds de face à la rue Ste-Marie ou Church sur soixante (60) pieds six (6) pouces et une demie (1|2) ligne de profondeur et de face à la rue Girod, entre lignes parallèles. Et ont la même propriété acquise par ledit Meux, de Mme Fannie L. Boyle et Mme Sidney H Thayer, par acte passé le 1er avril 1882, pardevant James Fahey, anciennement notaire public et enregistré en C. O. B. 116, fo 173.

Les améliorations consistent en trois bâtisses en briques solidement bâties, trois étages, les rez-de-chaussées desquelles sont convenables pour magasins, et les premier et deuxième étages subdivisés en belles chambres, vestibules, etc. Ces bâtisses rapportent $40 par mois chaque.

No 2. Une certaine portion de terre située dans le Premier District, dans l'ilet borné par l'avenue Howard et les rues St Joseph, Baronne et Carondelet, étant une partie du lot 34, mesurant 25 pieds 10 pouces et 6 lignes de face à l'avenue Howard sur une profondeur de 53' 8" 4''' sur une ligne de côté la divisant du lot 33, 43' 9" 4''' sur la ligne de côté la divisant du lot 35.

Les améliorations consistent en une solide bâtisse en briques à deux étages, convenable pour magasin au rez-de chaussé et résidence au-dessus actuellement louée à bail à raison de 40 par mois.

Termes et Conditions—Comptant; un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de la vente. Acte de vente pardevant F. N. Butler, Jr., N. P., aux frais des acquéreurs. Plans à la Bourse.

13 nov—13 15 20 22 27—déc 4 17 18 19 20

JULES ANDRIEU,

—Successeur de—

ROCHEREAU & ANDRIEU

AGENT D'AFFAIRES,

912 rue Gravier.

VENTES A L'ENCAN.

John J. Castell & Cie.

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 54,575—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.

Mme Sylvanie Weingartner vs Mlle Rosalie Weingartner et Als.

Splendide Cottage faisant face au Bayou St Jean, connu comme le No 1218 rue Moss.

Deux beaux lots sur la rue Moss, huit lots sur la rue Bell.

Trois splendide lots sur l'avenue Hagan. Trois splendides lots sur la rue St-Philippe.

PAR JOHN J. CASTELL & Co.—John J. Castell Encanteur, bureau 826 rue Commune—Il sera vendu aux enchères publiques le MERCREDI, 21 décembre 1898 à midi à la Bourse des Encanteurs No 717 rue Commune, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 9 novembre 1898 et signé le 15 novembre 1898 par l'Hon T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division A, les propriétés suivantes à savoir—

Un certain morceau ou portion de terre connu par la lettre A sur un devis par Grandjean, Daney & Waddill, voyers, en date du 3 janvier 1898, lequel morceau ou portion mesure 174' 11" 1''' de face à la rue Moss par une profondeur sur la ligne la plus rapprochée à la rue DeSoto de 383' 0" 0''' courant en travers de l'ilet et par une première profondeur sur la ligne la plus rapprochée à la rue Bell de 131' 6" 7''', ensuite 60 pieds vers la ligne la plus rapprochée de la rue DeSoto, ensuite 150 pieds vers l'avenue Hagan, ensuite courant 30 pieds vers la ligne la plus près de la rue Bell, ensuite courant 128 pieds 5 pouces et 4 lignes vers l'avenue Hagan et mesurant 50 pieds 8 pouces sur l'avenue Hagan, dans les ilets 465 et 466. Les améliorations consistent en un joli cottage contenant 5 chambres et un vestibule avec cuisine contenant 3 chambres, grande serre et dépendances et portant le No 1218 rue Moss.

2° Un certain morceau ou portion de terre connu par le No 1 sur un devis par Grandjean, Daney et Waddill, voyers, en date du 3 janvier 1898 et mesurant 30 pieds 11 pouces sur la rue Moss par une profondeur de 146 pieds 6 pouces 3 lignes sur la ligne la plus près de la rue Bell et 139 pieds 0 pouces 5 lignes sur la ligne la plus près de la rue De Soto et mesure 30 pieds 0 pouce 0 ligne dans le fond: ledit lot forme l'encoignure des rues Moss et Bell dans les ilets Nos 465 et 466.

3° Une certaine portion ou morceau de terre connu par le No 2 sur un devis par Grandjean, Daney & Waddill, voyers, en date du 3 janvier 1898 et mesurant 30 pieds 11 pouces 0 ligne sur la rue Moss par une profondeur de 139 pieds 0 pouce 5 lignes sur le côté le plus près de la rue Bell et 131 pieds 6 pouces 7 lignes sur le côté le plus près de la rue De Soto et mesure 30 pieds 0 pouces 0 lignes dans le fond dans les ilets Nos 465 et 466.

4° Cinq lots de terre connus comme lots 3, 4, 5, 6, 7 sur un devis fait par Grandjean, Daney & Waddill, en date du 3 janvier 1898, et mesurant chacun 30 pieds 0 pouce et 0 ligne de face à la rue Bell par une profondeur entre lignes parallèles de 120 pieds 0 pouce 0 ligne dans les ilets Nos 465 et 466.

5° Un certain morceau ou portion de terre connu par le No 8, sur un devis fait par Grandjean, Daney et Waddell, et mesurant 30 pieds 1 pouce 5 lignes de face à l'avenue Hagan par une profondeur irrégulière de 120 pieds 0 pouce 0 ligne sur la ligne la plus près de la rue Bell, et 122 pieds 9 pouces 6 lignes sur la ligne la plus près de la rue De Soto et 30 pieds dans le fond.

6° Un certain morceau ou portion de terre connu par le No 9, sur un devis fait par Grandjean, Daney et Waddill, voyers, et mesurant 30 pieds 1 pouce 5 lignes de face à l'avenue Hagan, sur une profondeur irrégulière de 122 pieds 9 pouces 6 lignes sur la ligne la plus rapprochée de la rue Bell et 125 pieds 7 pouces 5 lignes sur la ligne la plus près de la rue De Soto et 30 pieds 0 pouce 0 ligne dans le fond.

7° Un certain morceau ou portion de terre connu par le No 10 sur un devis fait par Grandjean, Daney & Waddil, mesurant 30 pieds 1 pouce 5 lignes de face à l'avenue Hagan par une profondeur irrégulière de 125 pieds 7 pouces 5 lignes sur le côté le plus près de la rue Bell et 128 pieds 5 pouces 4 lignes sur le côté le plus près de la rue DeSoto.

8° Un certain morceau ou portion de terre connu par la lettre A sur un devis fait par Grandjean, Daney & Waddill, en date du 31 janvier 1898, et mesurant 31 pieds 4 pouces 0 ligne de face sur la rue St-Philippe par une profondeur irrégulière de 63 pieds 4 pouces 7 lignes sur la ligne la plus près de la rue Moss et 75 pieds 3 pouces 4 lignes sur la ligne la plus près de l'avenue Hagan et 32 pieds 0 pouce 1 ligne dans le fond de l'ilet No 464.

9° Un certain morceau ou portion de terre connu par la lettre "C" sur un devis fait par Grandjean, Daney et Waddill, en date du 3 janvier 1898 et mesurant 31 pieds 4 pouces 0 ligne sur la rue St Philippe par une profondeur irrégulière de 75 pieds 3 pouces 4 lignes sur la ligne la plus près de la rue Moss et 82 pieds 2 pouces 2 lignes sur la ligne près de l'avenue Hagan et 32 pieds 0 pouces 2 lignes dans le fond de l'ilet No 464.

9° Un certain morceau ou portion de terre connu par la lettre "E" sur un devis fait par Grandjean, Daney & Waddill, en date du 3 janvier 1898, et mesurant 31 pieds 4 pouces 0 ligne de face à la rue St Philippe par une profondeur irrégulière de 82 pieds 2 pouces 2 lignes sur la ligne la plus près de la rue Moss et 89 pieds 1 pouce 0 ligne sur la ligne la plus près de l'avenue Hagan, et 32 pieds 0 pouce et 2 lignes sur la ligne la plus près de l'avenue Hagan et 32 pieds 0 pouces 2 lignes dans le fond dans l'ilet 464.

10° Un certain morceau ou portion de terre connu par la lettre B sur un plan fait par Grandjean, Daney et Waddill, en date du 3 janvier 1898, et mesurant 34 pieds 1 pouce et 2 lignes de face à la rue Bell, sur une profondeur irrégulière de 68 pieds 4 pouces 7 lignes sur la ligne la plus près de la rue Moss et 75 pieds 3 pouces 5 lignes sur la ligne près de l'avenue Hagan et 32 pieds 0 pouce et 1 ligne dans le fond; ilet 464.

11° Un certain morceau ou portion de terre connu par la lettre D sur un devis fait par Grandjean Daney et Waddill, en date du 3 janvier 1898 et mesurant 34 pieds 1 pouce 3 lignes de face sur la rue Bell par une profondeur irrégulière de 75 pieds 3 pouces 5 lignes sur la ligne la plus près de la rue Moss et 82 pieds 2 pouces 2 lignes sur la ligne près de l'avenue Hagan et 32 pieds 0 pouce et 2 ligne dans le fond, ilet No 464.

12° Un certain morceau ou portion de terre connu par la lettre F sur un devis fait par Grandjean, Daney & Waddill en date du 3 janvier 1898 et mesurant 34 pieds 1 pouce 3 lignes sur une profondeur irrég lière de 82 pieds 2 pouces 2 lignes sur la ligne la plus près de la rue Moss, et 89 pieds 1 pouce et 0 ligne sur la ligne la plus près de l'avenue Hagan et 3 pieds 2 lignes sur la ligne la plus près de l'avenue Hagan, et 32 pieds 2 pouces de largeur dans le fond dans l'ilet 464

Conditions—La moitié ou plus comptant et la balance, s'il y en a, à un et deux ans de crédit avec 8 pour cent d'intérêt par an. Les actes de vente devant contenir les clauses usuelles contenant les privilèges, etc., du vendeur et les billets seront divisés de façon à faciliter le partage final entre elles. Dix pour cent sera requis au moment de la vente.

Actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant Jeff. C. Wenck, notaire.

16 nov—16 20 27—déc 4 11 18 21

AVIS AUX CREANCIERS

Succession de Charles Munich.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 56 600—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Alfred Munich, exécuteur testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour

PAUL O. GUERIN,
Greffier.

29 nov—29—dec 3 8

Succession de Laurence Williams et Mary Williams.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 57,937 57,938, Division B —Attendu que Julia Smith veuve de Laurence Williams a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feus Laurence Williams et Mary Williams décédés intestats; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN.
Greffier.

Frank Zengel. avocat.

29 nov —29 déc 3 8

VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN

Geo. G. Friedrichs & Co.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SANS RESERVE NI LIMITE.

Grande Vente de Propriétés Foncières

A LA FOLLE ENCHERE.

—COMPRENANT—

LA JOLIE RESIDENCE EN BOIS A DEUX ETAGES,

No 2212 Avenue Canal, avec de Vastes Terrains.

LE SPLENDIDE SITE A BATIR

A l'Encoignure des Avenues Canal et Galvez.

—ET—

TROIS BEAUX GRANDS LOTS POUR BATIR.

Sur l'Avenue Galvez, entre les Avenues Canal et Cleveland.

UN SUPERBE ET VASTE MORCEAU DE TERRE

DANS LE CŒUR DE LA VILLE, EN FACE DU PARC DE VILLE ET AYANT 423 PIEDS DE FAÇADE AU

CHEMIN DE LA METAIRIE,

SUR PLUS DE 2600 PIEDS DE PROFONDEUR A L'EXTRÊME LIGNE DU FOND TRAVERSANT QUELQUES UNES DES PRINCIPALES RUES ET AVENUES DE LA VILLE ET AYANT EN FACE LE DOUBLE SERVICE DES CHARS ELECTRIQUES DE L'AVENUE DE L'ESPLANADE ET L'EXTENSION DE LA LIGNE DES CHARS DE LA RUE DUMAINE AU TRAVERS DU CENTRE DE LA PROPRIÉTÉ, UN CHAMP PLUS AVANTAGEUX POUR LA SPÉCULATION NE S'EST JAMAIS ENCORE PRÉSENTÉ.

Un site splendide sur le Vieux Bassin,

A l'Encoignure de la Promenade Carondelet et des Rues Toulouse et Trémé.

Le Désirable et Amélioré ilet de Terre,

VIS-A-VIS LE PARC DE VILLE

Chemin de la Métairie, rues St-Patrick, Orléans et St-Pierre.

L'ancienne Etablie Laiterie de CANTEROU et Propriété de Résidence,

Avenue Bienville rues Douane, Génois et Télémaque.

A L'ENCHERE PUBLIQUE.

SUCCESSION DE PIERRE N. CANTEROU.

No 50,695—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CO.—Geo. G. Friedrichs. encanteur—Bureau, No 832 rue Commune, JEUDI, le 15 décembre 1898, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières Nos 840 et 842 rue Commune, il sera positivement vendu à l'enchère publique, à la folle enchère, pour le compte et aux risques de la succession de Mme Veuve Sarah J. Canterou, No 57,809 du docket de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, et de sa légataire universelle. Veuve Henrietta Marlhugh; ladite Veuve Sarah J. Canterou ayant failli de se conformer avec les termes des adjudications qui lui furent faites le 9 mars 1897 et aussi le 20 juillet 1897, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté le 9 novembre 1898 et rendu dans la succession ci-dessus intitulée, les propriétés foncières de véritables valeurs, à savoir—

1° La jolie résidence en bois à deux étages, couverte en ardoises, No 2212 avenue Canal, contenant douze chambres, vestibule, en haut et en bas, bain, office, galeries de façade et dans le fond, hangars, citernes, etc. Les terrains sont vastes, étant composés comme suit, à savoir:

Deux certains lots de terre dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue Canal, les rues Cleveland, Galvez et Miro, mesurant ensemble 44 pieds 6 pouces et 7 lignes de face à l'avenue Canal, sur une profondeur entre lignes parallèles de 105 pieds 10 pouces et 3 lignes, d'après un plan dressé par Louis H. Pilié, voyer, daté le 18 avril 1873, ensemble avec tous les droits voies, privilèges et dépendances là-dessus y appartenant, étant la même propriété qui fut acquise par le défunt, Pierre N Canterou, par achat d'Arthur Shiff selon l'acte passé pardevant A. J. Ker, ancien notaire en cette ville, daté le 28 août 1875, et enregistré dans le bureau des transferts, livre 104, folio 930.

2° Les superbes sites à bâtir, encoignure des rues Canal et Galvez décrits comme suit à savoir:

Deux certains lots de terre, ensembles, avec les améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances là-dessus y appartenant ou de quelques façon en dépendant, situés dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Canal, Miro, Galvez et Cleveland, désignés par les No 1 et 2 de l'ilet No 24 sur un plan par A. d'Hémecourt, voyer daté le 16 juillet 1853, et déposé en l'étude de P C. Cuvillier, ancien notaire en cette ville, les dits lots sont contigus, et mesurant chacun 27 pieds de face à l'avenue Canal sur 105 pieds 2 pouces et 3 lignes de profondeur, le lot No 1 formant l'encoignure des rues Canal et Galvez.

3° Deux lots de choix pour bâtir sur l'avenue Galvez, immédiatement dans le fond, le plus près de l'avenue Canal décrits comme suit, à savoir:

Deux certains lots de terre situés dans le Premier District, dans l'ilet borné par les rues Canal, Gasquet, Galvez et Miro, désignés par les Nos 5 et 6 de l'ilet No 24 sur un plan dressé par A. D'Hémécourt, le 16 juillet 1853, déposé en l'étude de P. C. Cuvillier, ancien notaire, en un acte du 10 octobre 1853 Les dits lots sont contigus et mesurant chacun 27 pieds de face à la rue Galvez, 28 pieds 3 pouces et 4 lignes sur la ligne du fond, qui court obliquement, leur profondeur étant de 143 pieds 4 pouces et 7 lignes sur la ligne de côté du lot No 6 la plus près de la rue Gasquet 133 pieds 7 pouces et 3 lignes sur la ligne de division entre lesdits lots Nos 5 et 6; 123 pieds 9 pouces et 7 lignes sur la ligne de côté du lot No 5 la plus près de la rue Canal

4° Le splendide lot de terre pour bâtir sur la rue Galvez, de suite après, touchant les lots ci-dessus, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances là dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue Canal, les rues Gasquet (autrefois Jackson) Galvez et Miro, désigné par le No 7 de l'ilet No 34 sur un plan par A D'Hémecourt, voyer, le 16 juillet 1855, déposé en l'étude de P C Cuvillier ancien notaire. Le dit lot mesurant vingt-sept (27) pieds de face à la rue Galvez vingt huit (28 pieds trois (3) pouces et quatre (4) lignes sur la ligne du fond, laquelle court obliquement sa profondeur étant cent cinquante-trois (153) pieds deux (2) pouces et trois (3) lignes sur la ligne de côté du lot No 8 la plus près de la rue Gasquet; cent quarante-trois (143) pieds quatre (4) pouces et sept (7) lignes sur le côté le plus près de l'avenue Canal et sera vendu d'après un plan exposé au lieu de vente fait par L. Daney, C. E., daté le 1 décembre 1896. Ces lots de choix pour bâtir font façade à une large avenue, bien pavée, sont près des lignes électriques de l'avenue de la rue Canal et près des résidences de Messieurs Lhote, Blaise, Adler et autres

5° Le superbe morceau de terre faisant face au Chemin de la Métairie près du Parc de Ville, amélioré avec une résidence en bois à un étage, contenant quatre chambres, écurie, hangars, citerne, etc., et occupé comme une (truck ferme) subdivisée en deux sections, plus spécialement décrites comme suit, à savoir

A. Un certain morceau de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies, privilèges servitudes et dépendances là de sus y appartenant ou de quelque manière en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, sur le coteau de la Métairie, à un ilet du Bayou St Jean, mesurant 423 pieds 5 pouces et 1 ligne de face au Chemin de la Métairie sur une profondeur sur le côté le plus près du Bayou St Jean, sur une ligne oblique de 533 pieds 11 pouces et 5 lignes à un point C; de la 1286 pieds 3 pouces e 7 lignes à un point A, et sur l'autre côté 1651 pieds 5 pouces et 5 lignes à un point E, et 223 pieds 9 pouces en largeur sur une ligne oblique, dans le fond et faisant face à la rue Orléans, d'après un plan du dit morceau de terre fait par J. H. D'Hémécourt, député voyer, le 18 janvier 1869; et aussi,

B. Un autre certain morceau de terre dans le fond de la propriété ci-dessus décrite avec les améliorations qui s'y trouvent, dans le même district, mesurant d'après le plan ci-dessus mentionné, 223 pieds 9 pouces de face à la rue Orléans sur la profondeur suivante: sur la ligne la plus près du Bayou St Jean 704 pieds 11 pouces et 2 lignes; sur l'autre ligne de côté 822 pieds 1 pouce et 3 lignes et 191 pieds 10 pouces en largeur dans le fond. Acquis de la succession de John Durnies le 23 décembre 1885, d'après l'acte pardevant A. Coffee, alors un notaire dans cette ville. Enregistré dans le bureau des Transferts, livre 123, folio 723.

N. B.—Ce splendide morceau de terre est un des plus grands morceaux de terre contigus dans la ville, et est tout de terre haute, s'étendant presque de l'Esplanade à l'avenue Canal, traversant quelques unes des principales avenues du Deuxième district, lesquels auront bientôt à être expropriés avec la marche des améliorations dans cette direction. Sa façade est de 423 pieds au Chemin de la Métairie, où l'extension de la ligne de chars électriques de l'avenue de l'Esplanade au Parc de Ville et à l'avenue Canal est maintenant en opération. Il a une profondeur d'environ 2,650 pieds à l'extrême ligne du fond et est coupé en deux par la ligne de chars électriques de la rue Domaine au Parc de Ville. Un champ plus avantageux pour la spéculation et un placement plus sûr, s'est rarement présenté et vaut bien la peine de sérieuse considération du capitaliste.

6° Ce beau site faisant face au Vieux Bassin, encoignure de la promenade Carondelet et de la rue Trémé, courant au travers et faisant face à la rue Toulouse, plus spécialement décrit comme suit, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et servitudes là-dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par la promenade Carondelet, les rues Franklin, Trémé et Toulouse Ledit lot mesurant 81 pieds 10 pouces et 2 lignes de face à la rue Trémé, et 53 pieds 3 pouces et 4 lignes de face à la rue Toulouse et 53 pieds 5 pouces et 5 lignes de face à la promenade Carondelet, et 86 pieds de profondeur sur l'autre ligne vers la rue Franklin. Au centre des grandes industries de bois de construction et autres groupées autour de la tête du Vieux Bassin, ce beau site est accessible pour n'importe quelle industrie ou genre d'affaires.

7° L'ilet de terre de choix sur le coteau de la Métairie vis à vis le parc de ville, amélioré avec une résidence en bois à un étage, contenant quatre chambres, écurie hangar citerne, etc., le tout plus spécialement décrit comme suit, à savoir:

Un certain ilet de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent droits, voies et servitudes là dessus appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé sur le Chemin de la Métairie, dans le faubourg Jackson dans le Second District de cette ville borné par le chemin de la Métairie, les rues Orléans, St Patrick et St Pierre, mesurant en tout 264 pieds de face à la rue St Pierre, 205 pieds 2 pouces de face au chemin de la Métairie, 89 pieds 10 pouces de face à la rue Orléans et 107 pieds de face à la rue St Patrick. Cet ilet de terre fait face à la double ligne de chars électriques et est environ à mi-chemin entre les avenues Canal et Esplanade.

8° L'ancienne établie laiterie de Canterou, avec résidence en bois à deux étages, et aussi le cottage résidence élevé touchant après, ensemble avec un beau, grand ilet de terre, sur lequel ils sont construits, pour être vendus subdivisés, d'après le plan exposé au lieu de vente, dressé par L Daney, C. E. et daté le 1er décembre 1896, et plus spécialement décrits dans l'inventaire comme suit, à savoir:

L'ilet No 100 ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges là-dessus y appartenant, ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, borné par les rues Bienville, Douane, Télémachus et Génois, contenant vingt [20] lots de terre, comme le tout est tracé sur un plan spécial dressé par Louis H. Pilié, ingénieur, le 15 décembre 1849, et auquel plan référence est faite pour plus ample description de ladite propriété.

9. Deux (2) certains lots de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances là-dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bienville, Douane, Télémaque et Genois. Lesdits lots sont désignés par les Nos 14 et 15 dans l'ilet No 100 d'un plan dressé par L H Pilié, daté le 15 décembre 1849. Lesdits lots mesurant chacun trente-quatre (34) pieds sept (7) pouces et quatre (4) lignes à la rue Bienville sur une profondeur de cent deux (10) pieds (Voyez le plan à la Bourse, dressé par L. Daney, C. E., et daté le 1 décembre 1896.)

Conditions- Un tiers ou plus comptant la balance à un crédit de un et deux ans, devant être représenté par les billets des acquéreurs portant 8 pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garanti par hypothèque et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès; les polices d'assurances devant être transférées, et toutes les autres clauses de sécurité: les acquéreurs devant faire un dépôt de 20 pour cent pour lier la vente.

Actes de vente pardevant Fred Zengel, notaire, aux frais des acquéreurs.

13 nov—13 20 27—déc 4 11 15

COMPAGNIE D'ASSURANCE

LIVERPOOL & LONDON & GLOBE.

Plus de $70,000,000 de pertes payées aux Etats-Unis.

Pertes payées pour l'incendie de Chicago..........$3,239,091
Pertes payées pour l'incendie de Boston..........$1,427,290

Les pertes et toutes les affaires de la compagnie sont réglées par les officiers et le directeurs à la Nouvelle-Orléans, sans avoir recours à aucun autre bureau, ainsi que le font les compagnies locales.

——DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLEANS——

GUSTAF R. WESTFELDT, L. C. FALLON, LUCAS E. MOORE O. M. SORIA.

CLARENCE P. LOW, secrétaire-Résident. J. G. PEPPER, Assistant-Secrétaire.

2se v— 1an